

PUBLIÉ LE 29/08/2022 - MISE À JOUR LE 26/03/2025

Enhertu

Base publique du médicament

Spécialité(s) pharmaceutique(s)
Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion Trastuzumab Deruxtecan 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion
Substance active
Trastuzumab deruxtecan
Laboratoire
Daiichi Sankyo France
AMM
Documents de référence dans le cadre de l'AMM
Documents de reference dans le caure de l'Allim
Indication(s) dans ce cadre
Documents de référence dans ce cadre
Documents de reference dans ce cadre
Suivi des patients

Titulaire (s)
Critères d'octroi
Indications
Code(s) CIP
Documents de référence
Lire aussi
Autres informations
Données d'inclusion
Résumé de rapport de synthèse périodique
Autorisation d'accès compassionnel (AAC)
Trastuzumab Deruxtecan 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion

Fin d'ATU (nominative et cohorte) le 31/03/2021

Autorisation d'accès précoce (AAP)

Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP octroyée le 27/10/2022 , renouvelée le 26/10/2023 et le 06/11/2024

En monothérapie pour le traitement des patients adultes atteints d'un cancer du sein HER2- faible (IHC 1+ ou IHC 2+/ISH-) non résécable ou métastatique qui ont reçu au moins une ligne de chimiothérapie au stade métastatique ou qui ont développé une récidive de la maladie pendant ou dans les 6 mois suivant la fin d'une chimiothérapie adjuvante. Les patients atteints d'un cancer du sein avec des récepteurs hormonaux positifs doivent aussi avoir reçu au moins une hormonothérapie et être non éligibles à une nouvelle ligne d'hormonothérapie

Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post AMM

Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP arrêtée le 02/03/2024

Traitement des patients adultes présentant un adénocarcinome de l'estomac ou de la jonction œsogastrique (JOG) HER2 positif localement avancé ou métastatique ayant reçu préalablement au moins deux lignes de traitement incluant le trastuzumab sur l'avis d'une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP arrêtée le 24/02/2024

En monothérapie, dans le traitement de patients adultes atteints d'un cancer du sein HER2-positif non résécable ou métastatique ayant reçu au préalable une ligne de traitement anti- HER2. Les patients doivent :

- avoir reçu un traitement antérieur pour la maladie localement avancée ou métastatique ou
- avoir présenté une progression de la maladie pendant un traitement adjuvant ou dans les six mois suivant sa fin.

Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP refusée le 06/03/2025

Enhertu en monothérapie est indiqué dans le traitement des patients adultes présentant un cancer du sein non résécable ou métastatique HER2-faible ou HER2-ultra faible ayant reçu au moins une hormonothérapie au stade métastatique

Consultez la décision de refus de la HAS

Avis de l'ANSM du 24/02/2025 sur le médicament Enhertu 100 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion dans le cadre d'une demande d'AAP

Autorisation de mise sur le marché (AMM) - Oui